

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 29 novembre 2016

SÉANCE SPÉCIALE

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 29 novembre 2016 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Monique Clément	Présente
District 02	Nicole Couture	Absente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 6	Absence: 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général
3. Orientation de la municipalité de Compton concernant le service de récupération des encombrants de la Ressourcerie des frontières
4. Achat de buts de soccer
5. Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse, préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général et secrétaire-trésorier

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

3. Orientation de la municipalité de Compton concernant le service de récupération des encombrants de la Ressourcerie des frontières

367-2016-11-29

Considérant l'importance que la municipalité de Compton accorde à l'environnement et à des approches innovatrices sur le plan des matières résiduelles;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 29 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant que la municipalité de Compton, de par les ententes qu'elle a engagées avec la Ressourcerie des Frontières, reconnaît et accepte qu'il puisse exister un coût pour une gestion responsable des matières résiduelles;

Considérant que la municipalité de Compton voit dans la mission de la Ressourcerie des Frontières des éléments qui rejoignent ses intentions;

Considérant l'entente 2015-2017 liant la Ressourcerie des Frontières et la municipalité de Compton;

Considérant que les coûts chargés à la municipalité de Compton ont plus que quadruplé entre 2012 et 2017;

Considérant qu'en fonction de l'entente 2015-2017, la tarification fixe de base pour l'année 2017 aurait dû être d'approximativement 22 000\$ alors qu'elle s'élevait à 46 691\$ selon la proposition soumise;

Considérant, qu'à la lumière des coûts et ajustements passés, il est difficile de croire que les tarifs actuellement présentés, même si inscrits au sein d'une entente, perdureront;

Considérant les avertissements passés transmis par la municipalité de Compton quant au contrôle de la tarification;

Considérant les dernières correspondances, ainsi que la rencontre du 20 octobre 2016 dans laquelle la Ressourcerie des Frontières a fait état de la situation préoccupante dans laquelle elle se retrouve;

Considérant une correspondance de la Ressourcerie des Frontières intitulée : *Orientation de la municipalité de Compton pour le service de récupération des encombrants* reçu le 19 octobre 2016 dans laquelle sont exposées des pistes de modifications et le désir d'obtenir une réponse quant au positionnement de la municipalité à cet égard avant le 1 décembre 2016;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

Que la municipalité de Compton refuse les pistes de modifications proposées à l'entente actuellement en vigueur quant à la tarification;

Que la municipalité de Compton demande à la Ressourcerie des Frontières de lui proposer les modalités d'un service qui respecterait la tarification établie dans l'entente 2015-2017 avant le 15 décembre 2016;

Que la municipalité de Compton s'attend, dans l'optique d'une impossibilité à en venir à un accord concernant les modifications discutées avant le 15 décembre 2016, à ce que le service offert par la Ressourcerie des Frontières soit honoré en vertu de l'entente liant actuellement les deux parties;

Que la municipalité de Compton s'engage, à procéder à un premier versement pour l'année 2017 équivalent au montant établi à l'entente 2015-2017 pour une période de trois mois dans l'optique où la Ressourcerie des Frontières honore l'entente ou dans la perspective d'une solution négociée avant le 15 décembre 2016;

Que la municipalité s'engage à réviser sa participation à l'entente à la fin du premier trimestre de 2017.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ressourcerie des Frontières

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 29 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Municipalités membres
Dossier

4. Achat de buts de soccer

368-2016-11-29

Considérant que le réaménagement du Récré-O-Parc inclut un terrain pouvant recevoir des joutes de soccer junior 7 joueurs et senior 11 joueurs;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'installation de buts sécuritaires pour les deux types de joutes;

Considérant que le terrain peut recevoir 2 buts senior et 4 buts junior;

Considérant que la municipalité possède déjà 2 buts junior;

Considérant l'analyse des trois demandes de prix auprès de fournisseurs spécialisés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de deux buts en acier pour le soccer senior incluant 2 ensembles de roues, les filets, ancrages, rouleaux de corde chez Distribution Sports-Loisirs au coût de 3 621.75\$ plus taxes et transport;
- b. d'autoriser l'achat de deux buts en aluminium pour le soccer junior incluant deux ensembles de roues, une paire de filets et rouleau de corde chez Distribution Sports-Loisirs au coût de 4 973.40\$ plus taxes et transport;
- b. que les deniers requis soient puisés au budget des immobilisations 2016.

Adoptée à l'unanimité

cc : Distribution Sports-Loisirs
Trésorerie
Travaux publics
Dossier

5. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017

369-2016-11-29

Considérant la volonté du conseil de soumettre, via le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017, une demande d'aide financière au Ministère de la Famille pour son projet d'implantation d'un service d'animation estivale;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 pour l'implantation d'un service d'animation estivale;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 29 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

- b. que le conseil désigne Nancy Marcoux, secrétaire-trésorière adjointe à titre de mandataire déléguée pour et au nom de la municipalité afin qu'elle dépose une demande d'aide financière, d'en faire le suivi et qu'elle signe la convention d'aide financière, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministère de la Famille – Direction régionale du Centre et du Sud du Québec
Trésorerie
Dossier

6. Période de questions

Aucune question.

7. Levée de la séance

À 19h22, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.